

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JANVIER
2017

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics



Des impôts progressifs

pour une société plus juste



DOSSIER P. 4

73^e année - n° 1 - janvier 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Les jours se
suivent et ne se
ressembleront pas !
P. 3



CETA :
la démocratie
s'invite à la table
des négociations
P. 7



AMiO
Formation
Module 1, Niveau B
P.14

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2017-2018. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,60 euro pour une cotisation entière, de 0,30 euro pour une cotisation réduite et de 0,15 – 0,20 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).



DU RESPECT

Ce gouvernement ne gâche que le capital, les actionnaires et les grosses fortunes ! Vous méritez plus, vous méritez mieux ! De meilleurs salaires et des allocations plus élevées, des emplois pour tous, des pensions décentes, des services publics de qualité et les meilleurs soins de santé. Campagne FGTB #durespect sur : www.fgtb.be



*La CGSP vous souhaite
une magnifique année 2017
forte de toutes nos solidarités*

Clôture de formation 2B

Les 23, 24 et 25 novembre a eu lieu la clôture de la formation 2B à Pont-à-Lesse en compagnie des camarades de la RTBF pour une session spécifique et pratique consacrée aux médias. Ces trois journées laborieuses mais qui se sont néanmoins déroulées dans la bonne humeur ont ainsi permis de clore le cycle de formation des camarades figurant sur la photo. En route vers de nouvelles aventures !



EXPO

Vlaanderen
FEDERATION
ccb

BITTER ORANGES

TRAVAILLEURS SANS DROITS - LES FRUITS AMERS DU NOUVEL ESCLAVAGISME
WERKNEMERS ZONDER RECHTEN: DE BITTERE VRUCHTEN VAN EEN NIEUWE FORM VAN SLAVERIJ

23.01.2017 > 28.01.2017
MAISON DU PEUPLE
PARVIS DE SAINT GILLES 39, 1060 SAINT-GILLES
SINT-GILLISVOORPLEIN 39, 1060 SINT-GILLIS

Contact: 02 552 03 57

CEPAG www.cepag.be ABVV-FGTB www.abvv.be www.fgtb.be Linx+ www.linxplus.be

Les années se suivent **et ne se ressembleront pas !**

La fin de l'année est traditionnellement le moment des bilans. Si l'exercice peut sembler de pure forme, il est, cette fois-ci, particulièrement utile. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur ce qui a été fait (ou pas). Pas plus que de pleurer sur le lait répandu, mais au contraire de tirer des enseignements afin de mener à bien nos combats en 2017.

Vouloir s'améliorer c'est d'abord être en mesure de poser, de manière lucide et sans animosité, certains constats qui peuvent être désagréables. Ne nous leurrions pas, 2016 a été une année difficile. Plus que jamais, nous avons été confrontés à des attaques sans précédent de la part de ce Gouvernement et l'opposition que nous avons livrée a été beaucoup trop stérile et inefficace.

Pourquoi ?

Tout d'abord, il est clair que l'absence d'un véritable plan d'actions au niveau interprofessionnel a, largement, plombé notre capacité de réaction. Pour s'opposer de manière vigoureuse, il est obligatoire d'avoir un plan cohérent. Un plan de mobilisation et d'actions allant crescendo avec des revendications et objectifs clairs. Ce ne fut que trop peu souvent le cas. Les différences de vues entre les Centrales, le manque de motivation de certaines, les revendications ambiguës pour tenter de contenter tout le monde sont, certainement, les causes principales de notre difficulté à infléchir le cours des choses, à peser sur les décisions. L'année à venir doit, impérativement, voir se créer une dynamique interprofessionnelle forte et unie contre ce Gouvernement, il est plus que jamais temps ! Les questions de structures ne doivent pas venir polluer l'élaboration de nos actions. Nous sommes d'abord et avant tout un CONTRE-POUVOIR et, à ce titre, la défense du projet de société qui est le nôtre doit primer sur toutes autres considérations. Ne pas comprendre cela serait indigne !

Ensuite, il faut constater que 2016 aura connu son lot de combats syndicaux, certains très difficiles et éprouvants et que les résultats obtenus sont loin, très loin (trop loin) des sacrifices consentis par les Camarades en lutte. Il nous faut, au plus vite, créer les conditions nécessaires pour que s'organise la solidarité de l'ensemble des travailleurs des services publics, afin que lorsque des Camarades se battent contre des mesures d'économies dans les services publics, contre des attaques contre leurs pensions ou s'opposent à la limitation du droit de grève... nous fassions de ces combats, des combats intersectoriels. Car, le Gouvernement, en saucissonnant les dossiers n'a d'autres objectifs que de limiter notre capacité d'action. Il ne faut plus être dupe, les vellétés d'instaurer un service minimum, la remise en cause de nos pensions ou la dégradation de nos services publics ne sont pas, ne doivent plus être, des combats sectoriels car personne ne peut dire qu'il sera épargné par cette logique de destruction de notre modèle social.

Pour que 2017 soit une année de combats, la CGSP a, lors de son dernier Comité fédéral, lancé une campagne de mobilisation qui se concrétisera par l'organisation d'une multitude de réunions d'instances afin d'informer le maximum de Camarades des attaques à venir et de mettre en avant des alternatives. Il faut faire de cette campagne de mobilisation un succès, car c'est d'elle que dépendra, largement, notre capacité ultérieure de réaction. Il nous faut donc être nombreux à ces réunions pour que se retissent les liens de solidarité qui nous sont chers. Nous le savons, en 2017 nous subirons autant, si pas plus d'attaques qu'en 2016, mais, forts de l'expérience de l'année écoulée, nous devons y répondre avec plus de vigueur, de solidarité et de détermination. Voilà la bonne résolution, qu'en tant qu'affilié, il nous faut prendre dès à présent. Nous sommes porteurs de valeurs et de projets, ceux-ci doivent se traduire dans nos actes, c'est là le premier geste de résistance !

Enfin, nous vous souhaitons, ainsi qu'à celles et ceux que vous aimez, une excellente année 2017. Qu'elle soit synonyme de santé, joie, bonheur et victoires syndicales !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Des impôts justes et progressifs : un choix pour une société plus égalitaire

La fiscalité est un sujet politique important. Son organisation, sa structure et son développement conditionnent directement les services publics puisque la fiscalité est la principale source de financement de ces derniers.

Depuis maintenant près de 30 ans, les gouvernements successifs s'acharnent à démanteler nos services publics, notre protection sociale, nos conditions de travail. Les « arguments » avancés sont que « nous n'avons pas le choix », « qu'il n'y a pas d'alternatives », « qu'il faut faire des économies... être plus compétitif... »

Mais il ne faut pas être dupe, derrière ce fatalisme, se cache la volonté de certains de remettre directement en cause l'ensemble de nos mécanismes de solidarité au profit des plus nantis de la société.

La CGSP entend dénoncer ces mensonges ! La fiscalité n'est pas un terrain réservé aux experts, c'est au contraire le cœur même de la démocratie puisque chacun contribue à hauteur de ses moyens à l'intérêt général. Les impôts nous concernent tous, nous avons donc notre mot à dire !

La CGSP veut donc se réapproprier un débat qui nous a été confisqué. Et faire de ce débat, un vrai combat en faveur d'une société juste et égalitaire ! Une société où les richesses produites sont redistribuées notamment via des services publics forts dotés des moyens humains et matériels nécessaires. Une société où le prélèvement de l'impôt est réparti équitablement sur base de critères progressifs tenant compte du patrimoine de départ, des capitaux détenus, des revenus générés par le travail et les biens immobiliers.

Aujourd'hui, celles et ceux qui aspirent à une société égalitaire et solidaire ne peuvent faire abstraction d'une réflexion en profondeur sur une fiscalité juste permettant de doter les pouvoirs publics des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs. Cela permet également d'affirmer les pouvoirs publics comme des acteurs essentiels face aux puissances du marché.

Austérité et contre-réforme

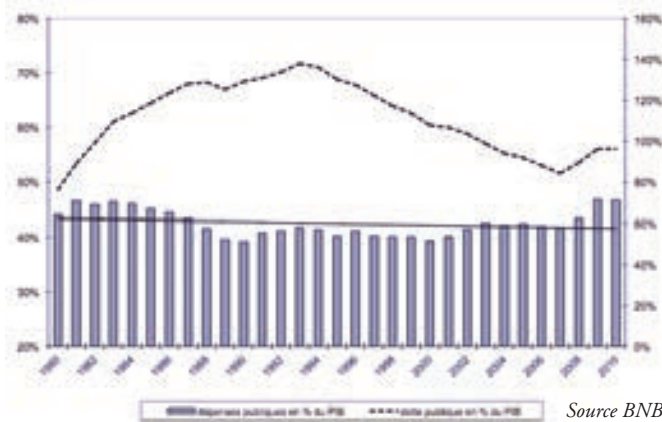
Le débat politique est hélas trop souvent pollué par des propositions démagogiques qui promettent toujours moins d'impôts et de taxes comme si ces diminutions étaient les solutions à tous les maux de la société. C'est oublier un peu vite que les réformes fiscales entamées depuis 25 ans ont toujours favorisé ceux dont les revenus sont les plus élevés, et qui n'en ont dès lors pas vraiment besoin.

Tronquant la réalité, le gouvernement veut nous faire croire que les travailleurs belges sont les plus taxés et que d'autre part, les employeurs paient trop de « charges » patronales. Par là même, ils en profitent pour brouiller les frontières entre ce qui relève de la fiscalité d'une part, et de la protection sociale d'autre part.

Pire encore, les plans d'austérité prennent pour justification l'image du « bon père de famille ». Les pouvoirs publics, confrontés à un problème budgétaire, devraient agir en « bon père de famille » nous dit-on et, dès lors, réduire leurs dépenses. Or, contrairement à une idée largement véhiculée dans le débat politique et économique pour justifier les plans d'austérité, l'augmentation de la dette publique **n'est pas imputable** à une augmentation des dépenses publiques.

Le graphique ci-dessous montre que, depuis 30 ans, les dépenses publiques sont, en pourcentage du PIB, en légère baisse (hormis 2009 et 2010 qui sont des conséquences de la crise financière).

Évolution des dépenses et de la dette publique en % du PIB



Cette vision simpliste du « bon père de famille » n'a d'autre objectif que d'éviter de parler de fiscalité. Car, si les pouvoirs publics peuvent certes réduire leurs dépenses, **ils sont également en mesure d'augmenter leurs recettes**. C'est ici que le bât blesse.

En effet, alors qu'aujourd'hui certains prennent le prétexte de la dette publique pour remettre en cause notre modèle social, il est important de rappeler que ce sont des choix politiques qui ont privé les pouvoirs publics de moyens importants et cela au travers de « contre-réformes fiscales » profitant aux plus nantis de la population. Le Gouvernement



Michel entend pousser de telles « réformes » encore plus loin, notamment avec la *tax shift*.

Contrairement au discours ambiant, il existe des solutions, des initiatives à prendre en matière de fiscalité qui, sans relever de la rage taxatoire, permettraient de lever les fonds nécessaires au financement des services publics et de la Sécurité sociale.

Progressivité de l'impôt et globalisation des revenus

De 1988 à 2012, les tranches d'imposition sont passées de 12 à 5 tranches. En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, les modifications apportées visent principalement la suppression des tranches taxées à plus de 50 %, c'est-à-dire celles relatives aux plus hauts revenus.

En d'autres termes, ceux qui bénéficient de cette mesure sont les personnes dont le revenu annuel imposable dépasse 31 700 euros.

Par conséquent, lorsque les libéraux parlent de réduire l'impôt, il faut comprendre qu'ils veulent réduire la progressivité de l'impôt. Tout est dans la nuance !

La progressivité est donc l'ennemie à abattre. Pourquoi ?

Pour répondre à cette question, un petit exemple suffit. Imaginons une augmentation de revenus de 100 euros. Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Par contre, pour une personne disposant de larges

revenus, qui n'a pas de soucis pour remplir sa cuve de mazout, cet argent sera « épargné », et plus généralement « investi ».

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

Aujourd'hui, la progressivité de l'impôt est forte pour les bas et moyens revenus et faible pour les revenus élevés. D'autant que certains types de revenus (singulièrement des revenus auxquels les personnes à bas revenus ne peuvent pas accéder, tels que les revenus locatifs ou mobiliers) échappent à la progressivité de l'impôt en raison de l'absence de globalisation des revenus dans le système fiscal belge.

C'est pourquoi, pour la CGSP, le problème n'est pas le niveau de taxation sur le salaire mais bien le fait qu'une part importante des revenus échappe à l'impôt ou est faiblement taxée en raison de mesures d'exonération fiscale. Nous revendiquons donc une globalisation des revenus et une augmentation des tranches d'imposition via le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros bruts par mois et pour l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros bruts par mois.

Lutter efficacement contre la fraude fiscale

Accroître le train de vie des plus riches, outre le fait que cela est totalement indécent, n'est pas sans danger. En effet, une part importante de ce qu'ils gagnent est destinée à l'épargne et donc, in fine, participe à la financiarisation de l'économie et à l'alimentation de « la bulle spéculative ». Indépendamment de son caractère redistributif, l'impôt progressif a donc également pour vertu « d'euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes, dès lors que plus il est progressif, plus il détournera de la rente financière une part importante de la richesse produite qui pourra, dès lors, être investie dans le développement des infrastructures nécessaires à la société et qui ne sera plus captée pour spéculer et déstabiliser ainsi l'économie.

Mais tenter d'éviter l'impôt semble être devenu un sport pour certains. À tel point que la fraude fiscale représente en Belgique pas moins de 30 milliards d'euros par an. Cette somme astronomique est le résultat d'une part, de l'existence du secret bancaire qui permet aux plus nantis d'échapper à l'impôt et d'autre part, du manque total de volonté politique de donner à l'administration fiscale les moyens humains, financiers et juridiques pour organiser les contrôles nécessaires.

La mise en place d'un réel plan contre la fraude fiscale permettrait d'engranger à court terme plus de 8 milliards d'euros et serait bien plus efficace que toutes les amnisties fiscales

qui n'ont d'autres vertus que de favoriser encore davantage les inégalités fiscales.

Revenir à un impôt des sociétés équitable

L'impôt sur les bénéfices des sociétés est artificiellement bas en raison de l'octroi de réductions d'impôts telles que les intérêts notionnels. Alors que dans les années 1970, la taxation des entreprises avoisinait les 57 %, aujourd'hui, bien que le taux officiel soit de 33,99 %, le taux implicite (taux effectivement payé après exonération) est proche des 16 %. En 2014, la part des impôts des personnes physiques liés aux revenus du travail représentait 26,1 % du PIB alors que celle des impôts sur les revenus des sociétés était de 3,1 %.

La CGSP exige que cet écart soit diminué et que les cadeaux fiscaux octroyés aux entreprises, tel que le système des intérêts notionnels qui depuis sa création en 2006 a déjà coûté à la Belgique plus de...40 milliards d'euros, soit aboli.

Nos services publics sont indispensables !

Notre choix de société est clair ! La CGSP ne peut pas laisser dire que les services publics coûtent trop cher. Les chiffres avancés par les détracteurs du financement public de services collectifs ne font jamais étalage de l'apport réel de ces derniers à une société plus égalitaire. Il y a quatre ans, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a publié une étude scientifique avec la FAR et le CIRIEC démontrant les effets redistributifs des services publics et de la protection sociale, tout particulièrement en Wallonie¹.



L'étude établissait également non seulement la nécessité des dépenses publiques en vue de la cohésion sociale, de l'égalité entre les citoyens ou de l'exercice des droits fondamentaux mais confirmait l'urgence des interventions publiques dans la mise en œuvre de plans de relance impulsés et encadrés par les pouvoirs publics.

Une évidence ! Hélas, le gouvernement fédéral semble ne pas avoir compris cette urgence et s'entête dans une austérité qui a démontré, au prix de la souffrance de la population, sa totale inutilité.

Résistance !

L'austérité n'est pas une fatalité, elle n'est pas naturelle. Bien au contraire, elle est au service d'une politique libérale voulant appauvrir la majorité de la population au seul profit du système financier.

La plus grande victoire du système capitaliste serait de faire croire, à celles et ceux qu'il exploite, qu'il est naturel, qu'il n'y a pas d'alternatives.

La CGSP entend donc mettre tout en œuvre pour regagner la bataille idéologique parce que le premier acte de résistance est d'oser penser que le monde n'est pas tel qu'on nous le propose !

1. *Aspects redistributifs des services publics en Wallonie*, Congrès statutaire 2012, disponible sur : http://www.cgspwallonne.be/images/documentations/dossiers_thematiques/dossier_redistribution_richesses_2012.pdf



CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations

Communiqué de la plateforme Stop TTIP/CETA sur le compromis belge trouvé ce jeudi sur la signature du CETA.

Après des années de mobilisation et d'analyses du CETA et du TTIP, relayées par quelques parlements et gouvernements, on peut aujourd'hui se réjouir que la démocratie se soit invitée à la table des négociations. Sur le fond, quelques avancées ont été obtenues. De nombreuses zones d'ombre subsistent. Le CETA demeure un accord déséquilibré. La mobilisation et la vigilance restent nécessaires.

Quelles leçons tirer des dernières semaines ?

Après un match de football joué à un contre onze, l'évaluation ne peut pas se faire uniquement en regardant le tableau-marquoir : même modifié grâce à nos mobilisations, le CETA reste un accord déséquilibré, donnant trop de pouvoir aux multinationales, aux dépens des parlements et des juridictions publiques, et favorisant le commerce et le profit davantage que la justice et les droits humains.

Mais il faut se souvenir que sans la mobilisation des agriculteurs, des mouvements citoyens, des syndicats, des mutualités et des organisations non gouvernementales depuis trois ans, le CETA aurait été signé ce jeudi sans aucune des avancées, même insuffisantes, désormais engrangées. Le sommet qui devait marquer la signature du CETA ce 27 octobre n'a pas eu lieu. Qu'un sommet international soit annulé du fait de mobilisations sociales est une victoire en soi, car cela signifie que plus jamais aucune négociation de traités similaires ne pourra se faire sans la participation des Parlements et de la société civile. Pour construire une politique commerciale favorable au plus grand nombre, les Parlements devront être habilités pour mettre le commerce au service du progrès social et écologique.

Le combat wallon et bruxellois contre le CETA a engendré un rapport de force qui a fait plier en partie la Commission : nous devons nous réjouir et nous féliciter d'avoir gagné cette première bataille. Mais elle ne suffira pas. Dans les futures batailles (la ratification du CETA, le TTIP, le TiSA...), la défense de la démocratie passera par une alliance large de la société civile. Ce mouvement s'appuiera sur des Parlements courageux capables de mettre fin au chantage de certaines institutions influencées par le pouvoir financier.

Analyse des avancées obtenues

Citons l'engagement de demander à la Cour européenne de justice de vérifier la compatibilité du mécanisme d'arbitrage avec les traités européens.

C'est une demande exprimée de longue date et aucun gouvernement européen n'avait jusqu'à présent accepté de vérifier la légalité du CETA avant son entrée en vigueur. C'est maintenant acquis.

Les entités fédérées belges ont réaffirmé leur droit de mettre fin à l'application du CETA si le mécanisme d'arbitrage n'était pas réellement réformé en une cour publique ou si des impacts sociaux ou environnementaux négatifs étaient constatés.

Il y a d'autres avancées, comme une réelle protection des services publics, des mutualités, du principe de précaution, du droit à renforcer les normes sociales et environnementales sans risquer de sanction financière, ainsi que la clause de sauvegarde agricole. Il faut encore du temps pour vérifier si ces avancées sont réellement effectives, si les nouveaux textes sont suffisamment solides juridiquement et sans faille.

Et le temps risque de manquer. Les quatre parlements ayant exprimé des

réticences sur le CETA se sont réunis en urgence pour approuver le nouvel accord, résultat d'une énième pression du Gouvernement fédéral et de la Commission européenne. Revoir en profondeur la méthode de conclusion de tels traités impliquerait de respecter les parlements et de leur laisser le temps de travailler sereinement. Ce n'est pas le cas ici. On ne peut qu'espérer que la brèche ouverte en Belgique sera utilisée par d'autres parlements en Europe pour mener un travail d'analyse et d'audition comparable à celui mené par le Parlement wallon.

Les préoccupations qui n'ont pas été rencontrées

Reste que de nombreux points de préoccupation n'ont aucunement été rencontrés, par exemple la logique des listes négatives pour la libéralisation des services, le caractère unilatéral de l'introduction des plaintes par les seuls investisseurs sans qu'ils aient dû au préalable avoir épuisé tous les moyens de recours devant les juridictions nationales, les capacités de régulation financière ou encore des sanctions en cas de non-respect des droits des travailleurs ou des normes environnementales.

Le traité reste essentiellement un accord déséquilibré issu d'une négociation opaque et il faudra rester vigilants et mobilisés à chaque étape de la suite du processus d'approbation du CETA et de la négociation des futurs traités de commerce et d'investissement.

Communiqué commun de : Agir pour la Paix, CGSLB, CNCD-11.11.11, CSC, Inter-Environnement Wallonie, FGTB, CEPAG, FUGEA, Greenpeace, MOC, Mutualités chrétiennes, Mutualités libres, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, SAW-B, Solidaris et Tout Autre Chose

Mis en ligne sur le site de la FGTB le 28 octobre 2016





Nouvelles mesures de contrôle des chômeurs bruxellois, il faut aider, pas exclure !

En application de la 6^e réforme de l'État qui a transféré aux régions une partie de la politique de l'emploi, la Région de Bruxelles-Capitale appliquera de nouvelles procédures de contrôle de la disponibilité des chômeurs bruxellois dès janvier 2017.

Désormais, ce sera Actiris qui exécutera les devoirs de contrôle en plus de sa mission d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi. Des missions à première vue complémentaires au risque de la confusion des rôles. La régionalisation des politiques d'emploi a donc confié aux régions de nouvelles compétences dont le contrôle périodique de la disponibilité « active » et « passive » des chômeurs, la disponibilité des jeunes en stage d'insertion, ainsi que l'octroi des dispenses de disponibilité (pour reprise d'études, formations, etc.).

Triple check, sanctions et appel

À Bruxelles, le contrôle sera désormais réalisé par Actiris. La première évaluation se fait sur base du dossier du demandeur d'emploi. En cas d'appréciation négative, il est convoqué pour démontrer la réalité de ses démarches devant un deuxième évaluateur. Si l'avis de ce dernier est défavorable, le demandeur

d'emploi sera entendu par un collège de trois évaluateurs. Par cette multiplication des intervenants chargés de vérifier que les chômeurs cherchent activement un emploi et de remettre un avis, on relativise la subjectivité d'un avis unique. Avec deux évaluations négatives, le chômeur peut être sanctionné et voir son allocation réduite pendant 13 semaines (au lieu de 4 mois). À partir de la 3^e évaluation négative, l'allocation d'un chef de ménage ou isolé est réduite durant 6 mois puis supprimée. La sanction est plus immédiate pour le cohabitant ou bénéficiaire d'allocations d'insertion puisqu'il est directement exclu !

Nouveauté : le demandeur d'emploi peut désormais faire appel d'une décision négative devant un comité de recours paritaire composé de représentants des travailleurs, des employeurs et d'un membre du personnel d'Actiris. Auparavant, il n'avait d'autre possibilité que de déposer un recours devant le Tribunal du travail.

Si la nouvelle procédure se veut plus respectueuse des personnes sans emploi et permet des recours plus accessibles, elle s'inscrit toujours dans une logique de chasse aux chômeurs que nous combattons parce qu'elle est aussi inefficace

et injuste que scandaleuse sur le plan de la morale sociale. Elle ne sert à rien parce que ce n'est pas en contrôlant, en sanctionnant, ou en excluant que l'on crée des opportunités d'emploi. Elle est injuste parce que le nombre d'emplois offerts est de très loin inférieur à la demande avec des aspects très spécifiques au niveau de formation et au marché de l'emploi bruxellois.

La question du chômage est plus que jamais révélatrice de notre modèle de société néolibérale, de ses enjeux et de son hypocrisie. Depuis l'avènement du salariat, le chômage a servi le système capitaliste en exerçant une pression sur les salaires selon le principe suivant : si des travailleurs ne sont pas contents de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations, des chômeurs ne demandent qu'à prendre leur place. À cela s'ajoute, la volonté de ce gouvernement de « casser du chômeur ». C'est aussi simple et brutal que ça et cela justifie que nous continuions à lutter contre toutes les attaques contre les travailleurs sans emploi et que nous les aidions par rapport à leurs démarches et dans leur situation.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

La CGSP-Bruxelles lance des soirées-débats syndicaux. Chaque mois des thèmes en rapport avec l'actualité sociale et syndicale seront débattus. Affiliés et délégués CGSP auront ainsi l'occasion d'approfondir leur analyse et de partager leur expérience avec des intervenants, politiques, syndicalistes, chercheurs, impliqués sur ces thèmes.

La première soirée de cette formule se déroulera mi-janvier 2017 et portera sur la politique désastreuse menée par le gouvernement fédéral dans les domaines de la santé, des pensions et de la fiscalité.

Soirée-débat - Dimanche 17 janvier 2016

18h > 21h – salle A – rue du Congrès, 17-19 – 1000 Bruxelles

avec

- **Marco Van Hees**, député PTB au parlement fédéral – fonctionnaire au SPF-Finances et – militant CGSP – analyste critique des politiques fiscales.
- **Jean-François Tamellini**, secrétaire fédéral de la FGTB qui traitera du dossier pensions.
- **Carine Rosteleur**, secrétaire régionale du secteur ALR-LRB-Bru qui traitera des attaques contre les soins de santé menées par la ministre De Block.
- **Michèle Dehaen**, experte du secteur ALR-LRB-Bru pour les pensions des services publics.

www.cgsp-acod-bru.be



« Pas de quoi se réjouir ... »



Nous voici arrivés à l'aube d'une nouvelle année, période de joie et de réjouissances que devrait constituer la trêve des confiseurs.

Malheureusement, cette année comme celles qui ont suivi la sombre date du 10 octobre 2014, il n'y a plus aucune raison de se réjouir. Déjà deux ans qu'une coalition des droites dirige notre État fédéral et démonte sans vergogne les mécanismes de sécurité sociale destinés à lutter contre les inégalités permettant d'éviter la paupérisation accrue des plus fragilisés.



Vous aurez pu le lire tout au long de nos diverses éditions de cette année écoulée, pas un mois, pas une semaine, pas un jour sans qu'il ne soit porté atteinte à nos droits conquis de haute lutte.

Certains ont bien tenté, au sein de cette majorité, d'apporter un semblant d'équité sociale en demandant d'envisager une taxation des plus-values boursières, c'était sans compter sur le « Satrape anversois » qui a immédiatement par voie de presse botté en touche cette idée « saugrenue ».

Si vous ne l'avez pas encore compris, ce gouvernement est le représentant de commerce de la haute finance et des sociétés multinationales dont il faut protéger les intérêts.

Ne supprimera-t-on pas prochainement la valorisation des années prestées comme contractuel pour la pension de fonctionnaire au profit d'un hypothétique second pilier de pensions géré par les banques et assurances, celles-là même que nous avons dû sauver de la faillite en 2008 et 2010 plongeant le pays et les travailleurs dans une ère d'austérité parce que la dette publique dépassait à nouveau les 100 % du produit intérieur brut.

Avons-nous la certitude qu'un certain parti aurait mis de côté ses velléités séparatistes ou indépendantistes ? Les mesures d'austérité drastiques imposées aux administrations fédérales, les empêchant de remplir correctement leurs missions et de rencontrer pleinement les besoins des citoyens, ne participent-elles pas au travail de sape de l'État fédéral. Que dire des coups de couteaux donnés dans le Statut des agents de l'État précarisant de plus en plus l'emploi public, garantie de stabilité et rempart contre l'arbitraire, ce qui en cas de X^e réforme de l'État faciliterait grandement le démantèlement de l'Administration.

Mais nous ne doutons pas qu'à un moment donné ce gouvernement des droites fasse le pas de trop qui fera qu'enfin une large majorité de la population se rebelle pour défendre un État de droit où les droits des plus faibles soient mieux pris en considération.

Encore faut-il que cette réaction ne tarde trop au risque qu'il n'y ait plus rien à sauvegarder !

Au nom de tous les permanents, collaborateurs et collaboratrices de notre Secteur, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Qui lutte peut perdre, qui refuse de lutter a déjà perdu...

R. VANSAINGELE



FÉDÉRAL

Absences pour maladie des fonctionnaires fédéraux

Medex est le service qui est chargé du contrôle des absences pour maladies notamment des fonctionnaires fédéraux

Ce service communique, chaque année, les résultats d'une étude sur les absences pour maladie de l'année précédente.

Notre société nourrit encore toujours le sentiment que les fonctionnaires sont une bande de profiteurs qui tombent malades pour un oui ou pour un non. Or, les chiffres publiés par Medex démontrent que cette impression ne correspond absolument pas à la réalité.

Comme les années précédentes, Medex a comparé ses chiffres à ceux de Securex et de SD Worx, deux services de contrôle qui se chargent entre autres du contrôle des absences pour maladie dans le secteur privé.

Et que montre cette comparaison ? Qu'en matière d'absences pour maladie, les fonctionnaires ne se comportent certes pas plus mal que les travailleurs du secteur privé.

Quelques constatations éloquentes

- Un fonctionnaire fédéral s'absente en moyenne 5,98 jours par an pour cause de maladie. La tendance est légèrement à la hausse par rapport à l'an dernier. Mais une même tendance à la hausse s'observe également dans le secteur privé. Voire même une tendance plus forte que dans la Fonction publique fédérale.
- Cette tendance à la hausse se marque davantage chez les femmes que chez les hommes.
- L'absentéisme augmente au fur et à mesure que le niveau baisse (8,20 % au niveau D contre 3,30 % au niveau A).
- La durée moyenne de l'absence diminue selon que la fréquence des absences augmente.
- L'absentéisme est plus élevé chez les fonctionnaires plus âgés.
- Le nombre de congés de maladie diminue chez les fonctionnaires plus âgés.
- 41 % des fonctionnaires fédéraux de plus de 60 ans n'avaient pas un seul jour de maladie. Ce pourcentage est de 38 % dans la catégorie des 20/30 ans.
- Les statutaires ne sont pas plus souvent absents pour maladie que leurs collègues contractuels.
- Ils sont absents en moyenne 5,85 % de leur temps de travail contre 6,54 % pour les contractuels.
- Ce sont les fonctionnaires fédéraux germanophones qui en moyenne sont les moins souvent absents pour maladie et ce sont leurs collègues francophones qui le sont le plus. Les fonctionnaires fédéraux flamands se situent entre les deux.
- Ce sont les fonctionnaires fédéraux de la Région de Bruxelles et de la province de Flandre occidentale qui comptent le plus de jours de maladie.

Conclusion : au sein de notre société, les fonctionnaires fédéraux gardent l'image d'une bande de profiteurs. Si l'on compare les chiffres des services chargés du contrôle des absences pour maladie dans le secteur privé, on constate que ce n'est absolument pas le cas.

E. PLAISIER

SPF FINANCES

« Jobs, jobs, jobs » ? Pas dans l'administration !

Si le gouvernement fédéral affirme que sa politique a pour but de créer ces fameux « jobs, jobs, jobs », la réalité semble néanmoins toute autre

Les récents événements dans le secteur privé en témoignent :

- Caterpillar : - 2 200 jobs ;
 - MS Mode : - 220 jobs ;
 - Axa : - 650 jobs ;
 - P&V : - 300 jobs ;
 - Douwe Egberts : - 274 jobs ;
 - IBM : - 233 jobs ;
 - Printing Partners : - 128 jobs ;
 - Halliburton : - 50 jobs ;
 - Dana Belgium : - 40 jobs ;
 - Eurostation : - 40 jobs
- et, bien évidemment, sans oublier :
- ING : - 3 150 jobs.

Soit pas moins de 7 285 emplois supprimés en un mois ! Sans parler des répercussions sur les entreprises chargées de la livraison des marchandises et services, pour lesquelles les pertes d'emploi risquent de se chiffrer à plusieurs dizaines de milliers.

Mais, heureusement, il en va autrement dans l'administration, n'est-ce pas ? Les ministres et les managers n'insistent-ils pas sur le fait que « personne n'est licencié » à chaque restructuration ? Après tout, par rapport au secteur privé, « chez nous », ça va encore. Vraiment ?

L'Autorité fédérale dans son ensemble a supprimé 8 829 emplois en dix ans, entre 2006 et 2016 (par des départs « naturels » et peu de remplacements après le départ des agents), soit un recul de 14,5 % ! La part du lion de cet effort est « supportée » par le SPF Finances. Celui-ci comptait 31 770 agents en 2006 et n'en compte plus que 23 418 en 2016. Par ailleurs, nous devons encore y ajouter la perte de 74 emplois chez Fedorest depuis 2014. En dix ans, ce sont donc 8 426 emplois qui ont été supprimés en tout

et pour tout auprès des Finances et de Fedorest. Soit près de quatre fois Caterpillar !

Mais « sans licenciements », n'est-ce pas ? Non, pas tout à fait. Récemment, nous avons eu des échos de licenciements aux conservations des hypothèques. Il semblerait que les « restrictions budgétaires » soient les coupables. L'Autorité affirme qu'il ne s'agit pas de « véritables » licenciements, mais seulement d'une non-prolongation des contrats arrivés à échéance.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les bureaux des conservations des hypothèques, tout comme les bureaux de l'Enregistrement, ont été intégrés au sein des « antennes Sécurité juridique ». L'Autorité et les organisations syndicales avaient négocié préalablement le déroulement de l'intégration au Comité de Secteur II et au Comité de consultation syndicale des employés des conservateurs des hypothèques. L'Autorité s'était alors engagée formellement à procéder à un certain nombre de recrutements durant les négociations en question.

Il serait fastidieux de vous dresser la liste de tous ces engagements. En revanche, l'engagement pris pour les contrats à durée déterminée a toute son importance. L'Autorité avait dit à ce sujet que de tels contrats « seraient transformés le plus possible en contrats à durée indéterminée, en tenant compte du contexte budgétaire et juridique ».

Par la force des choses, la CGSP a marqué son accord sur cet « enga-

gement », entre autres. C'est surtout parce qu'une série de questions se posaient depuis plusieurs années et que la CGSP ne voulait donc pas prendre le risque de perdre davantage de temps. Bien entendu, nous estimions également que les collègues concernés le méritaient amplement ! Toutefois, nous avons parallèlement attiré l'attention sur la corrélation avec le « contexte budgétaire et juridique ». La CGSP estimait et estime encore que cette formule hypothèque la promesse qui nous avait été faite, alors qu'il aurait été possible d'éviter une telle situation si l'Autorité n'avait pas été si réticente à transformer ces contrats (les organisations syndicales ayant fait plusieurs tentatives en ce sens). La CGSP demandait dès lors de pouvoir discuter des éventuels cas problématiques de conversion de contrats au sein de la structure paritaire *ad hoc*.

Cependant, il s'avère que l'autorité du SPF Finances a décidé de ne pas donner de contrat à durée indéterminée à 51 collègues. Il s'agit de 2 employés ayant un contrat à durée déterminée, de 7 employés ayant un contrat de remplacement et de 42 travailleurs avec une convention de premier emploi (aussi appelée « plan Rosetta »). L'Autorité assure qu'elle n'a procédé qu'à deux « réels » licenciements. Conséquence pour tous les intéressés : ils se retrouveront tous... au chômage !

Pourquoi un employé (que ce soit sous contrat à durée déterminée, contrat de remplacement ou plan Rosetta) peut-il rester et l'autre non ? C'est un mystère. Comment s'opère cette sélection ? Dieu seul le sait...

À l'heure d'écrire ces lignes, l'Autorité ne nous a toujours pas fait l'honneur de répondre à notre demande de concertation dans un organe paritaire *ad hoc*. Toutefois, nous avons été invités à soumettre des « cas spécifiques ». L'Autorité examinerait alors si elle pouvait encore y faire quelque chose. Il va de soi que la CGSP a fait les démarches nécessaires en vue de défendre ses membres. Néanmoins, une question se pose toujours : quels sont les critères sur lesquels se base l'Autorité lorsqu'elle décide de garder un certain collègue et non un autre ?

Une fois de plus, l'Autorité considère la concertation sociale comme une simple formalité. Hélas, avec ces

licenciements *de facto*, l'Autorité crée un triste précédent. Compte tenu de la situation budgétaire difficile, nous craignons que davantage de réactions inhumaines de ce type se présentent. Des réactions qui – doit-on encore le préciser ? – ne profiteront absolument pas à la qualité du service au citoyen ou à notre société !

À un niveau plus général, l'Autorité du SPF Finances demande cette fois aux organisations syndicales de souscrire à un protocole de grande ampleur. L'Autorité considère ce projet de protocole comme un fourre-tout : les mutations, certaines allocations, le remplacement complet des départs dans certains services, etc. L'Autorité est disposée à faire de telles promesses (lisez « prendre des

engagements »), mais demande en échange aux syndicats de marquer leur accord sur une clause visant à « préserver la paix sociale ».

Néanmoins, à la lumière de ce qui s'est passé pour les conservations des hypothèques, la CGSP se demande vraiment ce que vaut encore la parole de l'Autorité et si la garantie de la paix sociale s'avérerait une bonne chose dans cette optique. Bien entendu, la CGSP continue à défendre l'emploi. Et particulièrement dans l'administration !

P. VELTMANS et A. TRUYENS

SPF FINANCES

Dernières nouvelles du CIC en matière de personnel

La dernière réunion du Comité Intermédiaire de Concertation en matière de personnel comportait essentiellement des points relatifs à l'organisation du travail au sein de l'Administration générale des douanes et accises, ainsi que la circulaire réglant le travail dans les services devant être ouverts entre le 27 décembre 2016 et 30 décembre 2016.

1. Travail par équipes successives – Horaire Shifts - Application au sein de l'Administration générale des douanes et accises

La nouvelle circulaire soumise à la concertation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et remplacera à cette date la circulaire du 1^{er} janvier 2014.

Des modifications d'horaires ont été apportées aux résidences suivantes :

- Anvers-Beveren ;
- Liège-Bierset ;
- Zaventem.

Dans la lignée de l'avis négatif qu'elle avait remis sur la circulaire de 2014, la CGSP a remis à nouveau un avis motivé négatif sur le projet proposé, avis qu'elle a motivé comme suit :

La CGSP remet un avis négatif sur la note soumise à la négociation. Par l'application de cette instruction, l'Autorité n'organise toujours pas partout un vrai système de travail en équipes, mais met en œuvre différentes solutions créatives

afin de pallier au manque de personnel dans les services concernés. Cette situation crée des différences d'application de l'arrêté royal lorsqu'on compare un service à un autre.

Il est toutefois positif que dorénavant l'exécution de l'AR sera concertée dans les différents CCB ce qui permettra d'adapter au mieux à la situation locale.

2. Règles pour sortir du système Shifts de l'AGDA

L'Autorité a enfin soumis à la concertation une circulaire modifiant fondamentalement les règles fixées depuis 2013 pour quitter les services shifts.

Grande nouveauté, alors que dans la circulaire de 2013 le membre du personnel qui avait été recruté pour travailler en services shifts se voyait interdire la possibilité de demander à quitter les services shifts, ce sera maintenant chose possible moyennant le respect de certaines conditions.

Ceci répond à une demande des syndicats qui attendaient comme les membres du personnel cette mesure de longue date.

La CGSP a remis sur cette circulaire un avis motivé positif formulé comme suit :

La CGSP remet un avis positif.

Toutefois la CGSP craint que le recours à l'outil « Jobs@fin » pour exécuter les mesures prévues réduise considérablement les opportunités d'une mutation.
(Fin de l'encadré)

3. Redéploiement des membres du personnel inaptes au port d'armes (AGDA)

On se souvient qu'à l'issue du basculement 3 des membres du personnel de l'Administration générale des douanes et accises, l'Autorité avait lancé les nouveaux services dont certains exigeaient de la part de tous les membres du personnel d'être déclarés aptes au port d'une arme.

Malheureusement, à l'issue des différents examens un certain nombre de membres du personnel ont été déclarés inaptes.

Suite à l'insistance des syndicats en général et de la CGSP en particulier, l'Autorité s'est efforcée de trouver une solution la plus correcte possible dans ce dossier sensible.

Ainsi, pour tous les membres du personnel du niveau B inaptes au port d'armes, mais déjà opérationnalisés, ils restent affectés au sein de leur entité mobile actuelle.

Tous les membres du personnel du niveau B inaptes au port d'armes, et qui ne sont par conséquent pas encore opérationnalisés, le seront au sein de l'entité mobile qui leur est désignée selon les résultats du basculement.

Tous les membres du personnel des niveaux C et D pas encore opérationnalisés feront partie d'une procédure de redéploiement. Cette mesure concerne 74 membres du personnel (21 nl + 50 fr + 3 all).

Toutefois certaines résidences administratives posent plus problème que d'autres, car le nombre d'emplois offert au redéploiement est inférieur au nombre d'inaptes au port d'armes.

La CGSP a toutefois remis sur cette circulaire un avis motivé positif libellé comme suit :

La CGSP remet un avis positif sur les efforts déployés par l'Autorité pour trouver une solution la plus acceptable possible.

Toutefois l'absence de données telles que le domicile des personnes concernées ne nous permet pas d'analyser plei-

nement l'impact dans les résidences où le nombre d'emplois offerts au reclassement des inaptes est insuffisant.

La CGSP rappelle que si les conditions d'aptitude au port d'une arme avaient été fixées par l'Autorité dans le cadre du basculement 3, le problème serait maintenant derrière nous.

4. Horaire pendant la période du 27 décembre au 30 décembre 2016 inclus

Comme chaque année à pareille époque l'Autorité soumet à l'avis des organisations syndicales représentatives la circulaire réglant le travail dans les services devant impérativement rester ouverts durant la période de fin d'année et fixant le nombre de membres du personnel concernés par service.

La CGSP a remis l'avis motivé positif suivant :

La CGSP remet un avis positif sur la note concernant l'horaire pendant la période du 27 décembre au 30 décembre inclus soumise à la concertation.

Néanmoins la CGSP s'interroge sur le fait que dans les Conservations des Hypothèques, la cellule support stratégique peut autoriser « à désigner plus d'agents afin de garantir le bon fonctionnement du service », alors que dans les autres services de la Sécurité juridique cet accord peut être donné par le Conseiller-directeur régional. Cette différence porte à douter de l'étendue de l'intégration des Conservations des Hypothèques dans les Antennes Sécurité juridique.

D'autre part au niveau de l'AG Perception et Recouvrement, l'ouverture des « front office » entre Noël et Nouvel An pose problème dès l'instant où les « back office » sont eux fermés, générant le mécontentement des usagers. Suite aux moyens engagés (sécurité, accueil, chauffage...), nous comprendrions mieux une fermeture ou une ouverture totale de tous les secteurs mais surtout pas partielle, ce qui peut générer de l'agressivité chez le visiteur.

Un autre point de la concertation avait trait à l'instruction concernant le travail des Brigades Cynophiles des Douanes et Accises.

Ce point n'a toutefois pas été finalisé, la documentation fournie devant être adaptée. Aucun avis motivé relatif à ce point n'a donc été rentré.

R. VANSAINGELE

FORMATION

Module 1, Niveau B

Nous vous annonçons que la CGSP-AMiO organisera en janvier 2017 une formation relative à la préparation aux examens de recrutement et de promotion, épreuves génériques pour les fonctionnaires fédéraux.

Cette formation de préparation à ces épreuves organisées par le SELOR se déroulera le **mardi 31 janvier 2017** en nos locaux (Place Fontainas) toute la journée.

Si vous êtes intéressés, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire pour le **vendredi 20 janvier 2017 au plus tard** à l'adresse : amio.administration@cgspacod.be.



ATTENTION : le nombre de places sera limité !

Modalités pratiques :

Nous vous informons que vous ne recevrez pas de dispense syndicale pour cette journée. Vos frais de déplacement seront remboursés et vous recevrez un lunch le midi.

K. SISSAU



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE

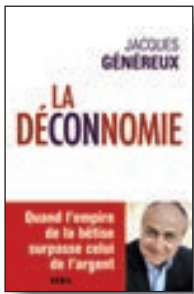


La droitisation du monde

Sauf de rares soubresauts, la séquence altermondialiste ou les printemps arabes, cela fera bientôt un demi-siècle que le monde a engagé un immense virage à droite, brutal ou plus progressif selon les régions. Après la phase de dérégulation et de contre-attaque idéologique des années 1980, close par la fin du communisme « réel », ce seront la financiarisation et l'alliance des années 2000 entre ultralibéralisme et néoconservatisme. Initié dès l'aube des années 1970, c'est ce long retour de bâton, réactionnaire et individualiste, cynique et guerrier, bienveillant et divertissant, que François Cusset détaille. Il interroge ses reconfigurations et ce que peuvent encore, en face, les forces de résistance et d'émancipation.

François Cusset est professeur d'études américaines à l'Université de Paris Ouest Nanterre.

François Cusset, *La Droitisation du Monde*, Éd. Textuel, Paris, octobre 2016, 112 p., 15 €.



La déconomie

Le management actuel du capitalisme n'est pas « inefficace », il tue des gens ! La théorie économique dominante n'est pas « discutable », elle est absurde ! Et les politiques « anti-crise » aggravent la crise. Tout cela est vraiment « déconnant », c'est-à-dire insensé, catastrophique et incroyable. Rien n'est plus sidérant que l'aisance avec laquelle une génération entière d'intellectuels, de responsables politiques et de journalistes adhère au même fatras d'âneries économiques et s'enferme dans le déni du désastre engendré par la mise en œuvre de ses lubies (politique de l'offre, compétitivité, chasse aux déficits, « modèle allemand »). Comprendre cet effondrement général de l'entendement, tel est l'objet de ce livre.

Jacques Généreux enseigne l'économie à Sciences Po Paris.

Jacques Généreux, *La déconomie : Quand l'empire de la bêtise surpasse celui de l'argent*, Éd. Seuil, Paris, novembre 2016, 416 p., 19,50 €.



Décamper

Partant de l'observation des lieux et des conditions de vie des réfugiés dans les camps du nord de la France depuis 2002, date de la fermeture de Sangatte, cet ouvrage – un livre & un disque – est un espace collectif de réflexion et de création, qui questionne les contextes et les objectifs des pouvoirs publics, de l'action humanitaire et des politiques migratoires européennes récentes. Parce qu'il fait appel à l'enquête et à l'archive, au récit et à la poésie, à l'image et à la musique, celui-ci peut tour à tour se lire comme un essai ou comme une œuvre littéraire, se regarder comme un album de famille composé de vies réelles, ou encore s'écouter comme un recueil de chansons. Le livre réunit une cinquantaine d'auteurs et la compilation réunit une vingtaine d'artistes internationaux.

Samuel Lequette est un écrivain français et Delphine Le Vergos est chargée de communication au sein de la Maison de l'Environnement de Dunkerque.

Samuel Lequette et Delphine Le Vergos (dir.), *Décamper*, Éd. La Découverte, Paris, novembre 2016, 322 p., 24 €.



Chemins d'espérance

Depuis quinze ans, Jean Ziegler consacre toutes ses forces au combat en faveur des damnés de la terre au sein de l'Organisation des Nations unies. Successivement Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, puis vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, il n'a cessé de se battre, dans le cadre de ses nombreuses missions, contre la faim et la malnutrition, en faveur des droits de l'homme et de la paix. Combats prométhéens ponctués de grands succès... mais aussi d'échecs. Ce sont ces moments qu'il relate ici, au plus près du terrain, des manœuvres de coulisses, de l'action délétère des prédateurs du capitalisme financier mondialisé, soucieux avant tout de maximiser leurs profits.

Jean Ziegler est un sociologue et homme politique suisse, auteur de nombreux ouvrages.

Jean Ziegler, *Chemins d'espérance. Ces combats gagnés, parfois perdus mais que nous remporterons ensemble*, Éd. Seuil, Paris, 260 p., 20 €.



En quête des classes populaires

Les classes populaires n'apparaissent que par éclipses dans les discours politiques et médiatiques. Il est difficile cependant d'ignorer leur poids électoral ou de rester sourd à leurs révoltes. Qu'elles viennent gonfler les rangs des cortèges syndicaux ou enflammer les banlieues. Quant aux sociologues, sont-ils toujours suffisamment attentifs aux formes de la conflictualité sociale au travers desquelles elles se mobilisent et se construisent ? Prendre acte de l'effacement de la « classe ouvrière » d'hier dans le paysage social et politique doit-il conduire à négliger les formes contemporaines des luttes de classes ? Ce livre, qui s'inscrit dans les efforts de réinvention d'un horizon d'émancipation sociale, réunit les expériences de quatre sociologues pour mettre à l'épreuve la catégorie « classes populaires ».

Les auteurs sont tous des sociologues français.

Sophie Bérout, Paul Bouffartigue, Henri Eckert et Denis Merklen, *En quête des classes populaires. Un essai politique*, Éd. La Dispute, Paris, octobre 2016, 216 p., 20 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • Les années se suivent et ne se ressembleront pas !
- 4 / Fiscalité • Des impôts justes et progressifs : un choix pour une société plus égalitaire
- 7 / Traités transatlantiques • CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations
- 8 / IRB • Nouvelles mesures de contrôle des chômeurs bruxellois, il faut aider, pas exclure !

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • « Pas de quoi se réjouir ... »
- Fédéral**
- 10 / Fédéral • Absences pour maladie des fonctionnaires fédéraux
- 11 / SPF Finances • « Jobs, jobs, jobs » ? Pas dans l'administration !
- 12 / SPF Finances • Dernières nouvelles du CIC en matière de personnel
- 14 / Formation • Module 1, Niveau B
- 15 / À lire

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11